# DEL 25.03.2016-020: Rénovation du stade d'athlétisme - sollicitation du fonds de concours pour les équipements sportifs d'intérêt communautaire

Le stade Jean-Bourhis est le seul lieu de pratique de l'athlétisme à disposition des élèves du collège Jean-Jaurès et profite également à des personnes de tout âge. Il est également un lieu vivant grâce à l'action de nombreuses associations locales, dont l'Union sportive Bannalécoise (USB).

L'USB, plus ancien club d'athlétisme du Finistère, accueille des sportifs originaires de 25 communes. Il est le 8e club en nombre de licenciés dans le département et le seul à ce niveau entre Lorient et Quimper. Il assure donc, dans ce domaine, un équilibre au niveau cornouaillais, départemental et régional.

Or, en l'état actuel, le stade dispose d'infrastructures anciennes qui ne sont plus aux normes sportives et qui sont dégradées. Pour des raisons de planimétrie, il est vraisemblable qu'apparaisse la nécessité de refaire le terrain central (lancer de javelot, de disque, de marteau, et football).

Le coût prévisionnel de cet aménagement est évalué à 960 000 € HT.

Le contrat de territoire signé entre le Département du Finistère et notre communauté prévoit un financement de ce projet, reconnu comme étant un projet structurant, à hauteur de 30% dans la limite de 300 000 €.

Par délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2016, Quimperlé communauté a créé un fonds de concours pour les équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Trois conditions cumulatives permettent de prétendre au titre « d'équipement sportif reconnu d'intérêt communautaire »: M 2049000 30 elecand emit diversalid assist in 30000 energy subt xuod a

- Etre porté par une maîtrise d'ouvrage communale
- Etre un équipement sportif unique sur le territoire communautaire
- Prévoir des travaux rendant possible une homologation fédérale pour la tenue de compétitions

Le projet de rénovation du stade d'athlétisme remplit ces trois conditions.

Le fonds de concours a vocation à participer au financement de prestations de deux natures différentes :

- Travaux de construction neuve ou de rénovation d'un équipement existant (à l'exception des travaux d'aménagement extérieur : parkings, placette d'accès etc.).
- Modernisation des installations sportives intérieures

Notre projet se situe clairement dans le premier cas de figure.

Le pourcentage maximum d'intervention du fonds de concours est de 50% (Nationhe à 350 000 € par projet soit dans notre cas et selon les estimations réalisées à ce stade (980 000 € 980 000 \*0.30)/2 soit 336 000 €. -4 AVR. 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de lancer l'opération de rénovation du stade d'athlétisme tel que décrit plus haut.

Sollicite pour ce projet le fonds de concours pour les équipements sportifs d'intérêt communautaire à hauteur de 50% pour un maximum de 350 000 €.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE** (1 ABSTENTION : STÉPHANE POUPON)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Yves ANDRE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

up fonda de cançours pour les éculpements sportifs d'inférés communaviaire.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016**

L'An deux mil seize, le vingt-cinq mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-huit mars deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

le ce crojet, reconnu comme claret de projet structuraint, a hauteur de 30% dans la llimite

Nombre de conseillers en exercice : 29.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, , Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

## Etaient absents:

M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 février 2016.

Le gaurcentage madmum d'intervention du londs de concours est de Pres platon de 3 su uno e con-